



LA LOI EST-ELLE POUR PLATON UN MAL NÉCESSAIRE ?

LA LOI EST-ELLE POUR PLATON UN MAL NÉCESSAIRE ?

28 juin 2023

Centre Sainte-Barbe - Salle Collinet, 3e
étage

ACCÈS LIBRE DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES. DIFFUSION VIA ZOOM (INSCRIPTION OBLIGATOIRE) - PLUS D'INFOS
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

Cycle de conférences : La philosophie du droit dans l'Antiquité

Organisé par [L'école doctorale d'histoire du droit, philosophie du droit et sociologie du droit \(ED8\)](#)
[Laboratoire de sociologie juridique](#) (en collaboration avec [l'Institut Michel Villey](#) et [l'Institut d'histoire du droit Jean GAUDEMET](#))

Organisation : [Eric MARTIN-HOCQUENGHEM](#)

D'une durée de deux heures à deux heures et demie, les conférences portent sur des thèmes illustrant la philosophie du droit de l'Antiquité. Des textes choisis à l'avance et une bibliographie sont communiqués avant chaque conférence. Chaque conférence débute par deux communications successives : la première d'un « juriste-philosophe », la seconde d'un philosophe du droit. Le juriste se livre à une analyse d'honnête homme ou de théoricien général du droit sur le sujet, puis le philosophe développe son point de vue, en spécialiste de sa discipline, voire de l'auteur. Enfin, la conférence se poursuit par un débat avec le public.

Les conférences sont ouvertes aux doctorants et enseignants-chercheurs de tous établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'aux étudiants de l'Université Paris Panthéon-Assas. Elles se tiennent généralement en salle Collinet, de l'Institut d'histoire du droit, mais elles peuvent également être suivies à distance au moyen de l'application Zoom, sur inscription préalable.

Une première conférence ayant pour sujet « La République de Platon est-elle un totalitarisme ? » s'est tenue le jeudi 13 octobre 2022.

Les conférences sont ouvertes aux doctorants et enseignants-chercheurs de tous établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'aux étudiants de master de l'Université Paris Panthéon-Assas. Elles se tiendront physiquement, mais elles pourront



également être suivies à distance au moyen de l'application Zoom, sur inscription préalable.

Deuxième conférence : **La loi est-elle pour Platon un mal nécessaire ?** (mercredi 28 juin 2023, de 17h00 à 19h30-20h)

INTERVENANTS :

- > **Elléa RIPOCHE**, docteur en droit de l'Université Paris Panthéon-Assas, maître de conférences en droit privé à l'Université Panthéon-Assas, membre du laboratoire de droit civil et du laboratoire de sociologie juridique
- > René de NICOLAY, ENS/Ulm, agrégé de philosophie, docteur en philosophie de l'Université Paris Science & Lettres, auteur d'une thèse intitulée *Le thème de la liberté excessive dans la philosophie politique ancienne (Platon, Aristote, Cicéron)*, chercheur associé à l'Université de Zurich

MODÉRATEURS :

- > **Pascal GOURGUES**, maître de conférences en histoire du droit à l'Université Panthéon-Assas
- > Marion POLLART, agrégée et docteur en philosophie, ATER à l'Université de Nantes
- > Eric MARTIN-HOCQUENGHEM, maître de conférences en droit privé à l'Université Panthéon-Assas

Accès

L'inscription pour suivre la conférence à distance se fait en cliquant sur ce lien et en fournissant ensuite les informations demandées

- > [S'inscrire pour suivre la conférence à distance](#)

Pour assister à la conférence en « présentiel », aucune inscription préalable n'est, en revanche, requise.